

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 02 Décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 9

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET- Jean-Luc GALLEY, Adjoints.
Michel BERGER- Roger PHILBERT - Régis MONNIER - Véronique JOLLY
Jean-Michel ROYER - Anne PETITEAUX

Absente non excusée : Karine RODRIGUEZ

Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET a été élu secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I. TRAVAUX EN COURS:

- MUR EGLISE RETOUR EST :

Considérant l'état du mur retour est Rue de L'Eglise et le devis présenté par l'Entreprise CHATIGNOUX pour un montant de 2823.12 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE le devis de l'Entreprise CHATIGNOUX pour un montant de 2823.12 € TTC.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter le Fonds de Dotation pour une éventuelle participation financière à ces travaux.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- TRAVAUX VOIRIE :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Jean-Luc GALLEY accepte la facture complémentaire présentée par l'Entreprise POIRIER pour un montant de 3667.96 € TTC

SDDEA :

2 devis ont été présentés pour remplacer la bouche à incendie Rue Haute, soit :

- bouche à incendie : 3006.60 €
- poteau à incendie : 4560 €

Le Conseil Municipal opte pour la bouche à incendie qui sera installée Rue Haute à proximité du local des Pompiers. L'endroit reste à définir.

- MODIFICATION PRIX ACHAT EXPLOITATION BOIS RESINEUX

Considérant la délibération du 01 AVRIL 2019 et considérant la demande de l'EURL RICHARD, Ferme du Signal, 10110 LOCHES SUR OURCE nous précisant que la conjoncture actuelle du marché du résineux due à une crise sanitaire (insectes ravageurs, scolytes) l'oblige à revoir à la baisse le prix d'achat du bois résineux à la tonne, soit 12 € au lieu de 15 €, soit une baisse de 3 € à la tonne.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

ACCEPTE de revoir à la baisse la proposition de l'EURL RICHARD, Ferme du Signal, 10110 LOCHES SUR OURCE soit un prix d'achat du bois résineux à 12 € la tonne.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- MAISON DES ASSOCIATIONS :

Jean-Philippe LOUIS-THIVET rend compte des divers travaux en cours à la Maison des Associations, peintures, pose plinthes... Le devis de l'électricien est toujours en attente.

II TRAVAUX EGLISE 3^E TRANCHE :

Le Cabinet Juvenelle a présenté un dossier pour la 3^{ème} tranche, sans chauffage et espace muséal pour un montant estimatif de 568.110.38 € TTC

La demande de travaux va être présentée à la DRAC qui statuera en Janvier avec réponse en Février 2020.

Pour les retables, les demandes seront présentées en plusieurs fois (3 fois).

Monsieur le Maire va soumettre la prise en charge de la 3^{ème} tranche au Fonds de Dotation lors de la réunion du 17 Décembre prochain.

III DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE :

DEPLOIEMENT ET EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT -CONVENTION D'OCCUPATION PUBLIC COMMUNAL NON ROUTIER POUR L'IMPLANTATION D'UN SRO_10_029_152

Monsieur le Maire rappelle le déploiement de la fibre dans l'ensemble de la région Grand Est et plus particulièrement dans le Département de l'Aube. La société Losange a été retenue pour assurer sur une durée de 35 ans, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit en exécution de la convention de délégation de service public conclue le 25 juillet 2017 avec la région Grand Est. La société, doit, pour répondre à ses obligations de service public, procéder à l'implantation d'infrastructures composant le réseau de communications électroniques.

Dans ce cadre, est prévue, l'installation d'un SRO (Sous Répartiteur Optique) SRO_10_029_152 sur le territoire de notre commune sur la parcelle cadastrée Section AC 1 Rue du Suchot, parcelle faisant partie du domaine public de la commune de Landreville.

Il convient d'autoriser par le biais d'une convention, la société LOSANGE à procéder à cette implantation sur la parcelle référencée ci-dessus.

Les droits et obligations de la société ainsi que de la commune sont précisés dans la convention qui sera annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DONNE son accord pour la conclusion de cette convention

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

IV REMBOURSEMENT ASSURANCES :

Considérant le sinistre survenu sur le mas E 103, GROUPAMA a procédé à un remboursement de 3046.62 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

ACCEPTE le remboursement de GROUPAMA pour un montant de 3046.62 €.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Une convention eau électricité devra être prise pour l'hébergement du chantier à titre gratuit pendant toute la durée des travaux.

V COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

CAS :

Colis des Aînés :

La distribution a eu lieu ce jour, tout s'est bien passé, un bon accueil a été fait aux 6 personnes qui les distribuèrent et les Aînés étaient très contents.

Commission Bâtiments :

Les Membres se sont réunis pour faire un point sur l'avancée de travaux de peinture à la Maison des Associations.

- fuite porte des toilettes
- devis porte entrée principale
- rampe

Un devis pour la porte du logement communal a également été demandé, sera vu au prochain conseil.

VI. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Création d'un syndicat mixte fermé à la carte (SDEA)

M. le Maire expose que lors de la réunion du 18 septembre 2018, le Comité du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) a proposé une modification des statuts du Syndicat et a étendu ses compétences à de nouvelles compétences facultatives en matière de transition énergétique.

M. le Maire donne lecture de l'arrêté interpréfectoral de projet de périmètre du Syndicat, de la délibération précitée et des nouveaux statuts du SDEA, futur syndicat mixte fermé. Il demande au Conseil municipal de se prononcer, en application de l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales, d'une part, sur l'arrêté de projet de périmètre, et d'autre part, sur les statuts du futur syndicat mixte fermé à la carte.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 abstention :

1. APPROUVE l'arrêté interpréfectoral de projet de périmètre du SDEA.
2. APPROUVE les nouveaux statuts du futur syndicat mixte fermé adoptés par le Comité du SDEA le 18 septembre 2018.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- Décision modificative budgétaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

VOTE la décision modificative suivante :

- CHAPITRE 014 - C/739223 : + 610 €
- CHAPITRE 022 – C/022 : - 610 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

- Installation internet à la Maison des Associations
- Résultats analyses eau du 19 novembre dernier
- Département : curage de fossés - terre pour la Commune (pour tennis)
- Acquisition de 3 kits de citoyenneté pour les écoles
- un arrêté de circulation a été pris pour les travaux d'une durée de 15 jours à compter du 23 décembre prochain (plaque devant chez Mme LONGONI).
- arrêté abrogeant l'obtention de la DETR pour les travaux mairie.
- Publicité pour isolation à 1 € : refusé
- Réunion Jeunesse sur le Territoire organisée le 19 Décembre par la CCBC
- 3 Tonneaux : Laurent l'Hôte a présenté un devis de 1645,83 € pour le thermolaquage et démontage et montage pour 736.85 € - Monsieur le Maire sollicitera le Syndicat des Vignerons.
- les 60 Laborieuses : présentation du livre réalisé par Michel COLLON et Michel BERGER.
- Formation PSC1 18 janvier : 10 personnes inscrites

Tour de table :

Véronique JOLLY :

- bouches à clés – trou devant chez Jean-Jacques ROYER

Régis MONNIER :

- Vannes roulis vieillissantes – problème à voir – faire faire des devis

Michel BERGER :

- barreaux fenêtre Sainte Béline
- Eclairage réduit dans les rues : le compte-rendu du SDEA lui a été confié afin qu'il puisse présenter une synthèse lors du prochain conseil municipal.
- chemins communaux détériorés

Elodie VIREY :

- Fuites au grenier (voir les couvreurs de l'Eglise)
- illuminations décrochées et disjointées
- ampoules grillées Rue des Craies, Grande Rue
- Monsieur TARGY prend de l'eau sur les bouches à incendie, Monsieur le Maire prendra contact avec lui pour connaître la quantité prélevée.

Didier THIEBAUT :

- Café du Commerce fermé.
- Vœux du Maire le 06 Janvier 2019 à 18 h à la MDA
- Prochaine réunion de conseil municipal le 20 Janvier 2020 à 18 h 30.

Séance levée à 22 h 45